

Synology®

Synology VisualStation VS360HD

Guide de l'utilisateur

Table des matières

Chapitre 1 : Introduction

Chapitre 2 : Premiers pas avec le Synology VisualStation

| | |
|---|---|
| Configurer le VisualStation..... | 4 |
| Gérer les configurations avec Surveillance Station..... | 4 |
| Découverte de VisualStation..... | 5 |

Chapitre 3 : Utiliser le VisualStation

| | |
|--------------------------------|----|
| Affichage en direct..... | 6 |
| Tableau chronologique..... | 9 |
| Liste des enregistrements..... | 12 |
| Journal..... | 13 |
| Options..... | 14 |

Chapitre 4 : Dépannage

Introduction

Merci d'avoir acheté le Synology VisualStation. Le VisualStation est une solution d'affichage en direct conçue pour compléter votre configuration de Surveillance Station. Lorsqu'il est connecté à un Synology NAS, le VisualStation vous permet d'accomplir les tâches suivantes :

Surveiller les flux en temps réel avec l'affichage en direct

La fonction d'affichage en direct de VisualStation permet de surveiller les flux vidéo en temps réel des caméras IP qui sont connectées à votre Synology NAS, sans qu'il soit nécessaire de constamment avoir un ordinateur allumé. Vous pouvez ajuster les flux des caméras avec les contrôles PTZ (pan/tilt/zoom – balayage horizontal, vertical et zoom), ou capturer des instantanés et les enregistrer sur un lecteur USB. De plus, les flux des caméras peuvent être organisés dans des dispositions et personnalisés en fonction de votre environnement et de vos besoins de surveillance.

Pour plus d'informations, veuillez consulter « Affichage en direct » à la page 6.

Lire des enregistrements avec le tableau chronologique

La fonction du tableau chronologique permet de lire des enregistrements qui ont été capturés avec les caméras IP et stockés sur votre Synology NAS, offrant des options pour rechercher des enregistrements par caméra ou par date. Les enregistrements qui ont été capturés à différents moments ou par différentes caméras peuvent être visionnés simultanément, ce qui vous permet de comparer facilement les images.

Pour plus d'informations, veuillez consulter « Tableau chronologique » à la page 9.

Gérer les enregistrements et les journaux système

VisualStation vous permet de gérer les enregistrements et les journaux système. Les vidéos des enregistrements peuvent être lues, téléchargées sur un périphérique USB ou verrouillées pour assurer que les vidéos importantes ne sont pas supprimées accidentellement.

Pour plus d'informations, veuillez consulter « Liste des enregistrements » à la page 12 et « Journal » à la page 13.

Ressources en ligne

Cliquez sur les liens pour obtenir des ressources Synology en ligne.

- **Base de connaissances** : www.synology.com/knowledgebase
- **Forum** : forum.synology.com
- **Centre de téléchargement** : www.synology.com/support/download.php
- **Support technique** : www.synology.com/support/support_form.php

Premiers pas avec le Synology VisualStation

Configurer le VisualStation

Ce guide suppose que votre Synology VisualStation a été connecté au réseau local et jumelé avec succès avec votre Synology NAS fonctionnant avec **Surveillance Station 7.0** (ou une version ultérieure). Si vous n'avez pas encore terminé la configuration matérielle et logicielle, veuillez consulter le Guide d'installation rapide fourni avec votre Synology VisualStation avant de continuer.

Gérer les configurations avec Surveillance Station

Le Synology VisualStation vous permet de surveiller des flux caméra IP sans avoir un ordinateur constamment allumé. Cependant, les configurations de base doivent être gérées depuis un ordinateur avec accès à Surveillance Station, notamment la configuration des caméras IP. Cette section explique comment gérer les configurations de base.

Accéder à Surveillance Station

Tout d'abord, pour gérer les configurations de VisualStation, vous devez avoir accès à Surveillance Station. Pour accéder à Surveillance Station, veuillez vous connecter à Synology DiskStation Manager (DSM) en utilisant un compte appartenant au groupe **administrators**. Allez dans **Menu principal > Surveillance Station**.

Qu'est-ce que DSM ou Surveillance Station ? Si vous avez des questions à propos de DSM ou de Surveillance Station, veuillez vous reporter au guide de l'utilisateur de Synology DiskStation disponible à l'adresse www.synology.com.

Vous avez besoin de plus d'informations ? Veuillez consulter l'Aide de Surveillance Station pour une explication détaillée sur la gestion des paramètres de VisualStation avec Surveillance Station. Pour afficher l'aide, ouvrez Surveillance Station, cliquez sur l'icône figure dans le coin supérieur droit, et cliquez sur **Aide**.

Modifier les paramètres d'une caméra IP

VisualStation peut afficher les flux vidéo des caméras IP sur le réseau local. Cependant, les caméras IP doivent être configurées avec Surveillance Station d'abord. Si vous souhaitez modifier les paramètres des caméras IP, ouvrez Surveillance Station et allez à **Caméra IP**.

Activation de VisualStation dans des modules complémentaires

Pour démarrer à l'aide de VisualStation, effectuez les actions suivantes :

- 1 Ouvrez Surveillance Station.
- 2 Accédez à **Modules complémentaires > VisualStation**.
- 3 Cliquez sur **Action > Exécuter**.

Personnaliser les dispositions d'affichage en direct

Les flux des caméras sur la page Affichage en direct peuvent être organisés dans les dispositions et personnalisés depuis VisualStation ou Surveillance Station. Pour modifier l'affichage en direct sur VisualStation, veuillez vous reporter à « Panneau Contrôleur » à la page 7. Pour personnaliser ou créer des dispositions d'affichage en direct depuis Surveillance Station, veuillez procéder comme suit :

- 1 Ouvrez Surveillance Station.
- 2 Accédez à **VisualStation**.
- 3 Cliquez sur **Modifier**.
- 4 Sélectionner **Modifier l'affichage en direct**.

Modifier le périphérique et les paramètres système

Les informations du périphérique et les paramètres système de VisualStation peuvent être affichés et modifiés depuis Surveillance Station. Pour voir les informations du périphérique et les paramètres système, veuillez procéder comme suit :

- 1 Ouvrez Surveillance Station.
- 2 Accédez à **VisualStation**.
- 3 Cliquez sur **Modifier**.
- 4 Sélectionner **Modifier les paramètres**.

Découverte de VisualStation

Cette section explique les bases de la navigation et de l'utilisation de Synology VisualStation.

Utiliser une souris ou un joystick

Une fois le VisualStation allumé et démarré, l'interface utilisateur de VisualStation apparaît sur l'écran HDMI ou VGA qui lui est connecté. Afin de naviguer et utiliser cette interface utilisateur, vous pouvez brancher une souris ou un joystick à un des ports USB situés sur le panneau arrière du VisualStation.

Navigation

En haut de l'interface utilisateur, vous devriez voir une barre des tâches. Utilisez cette barre des tâches pour naviguer entre les pages. Consultez le graphique et l'explication ci-dessous :



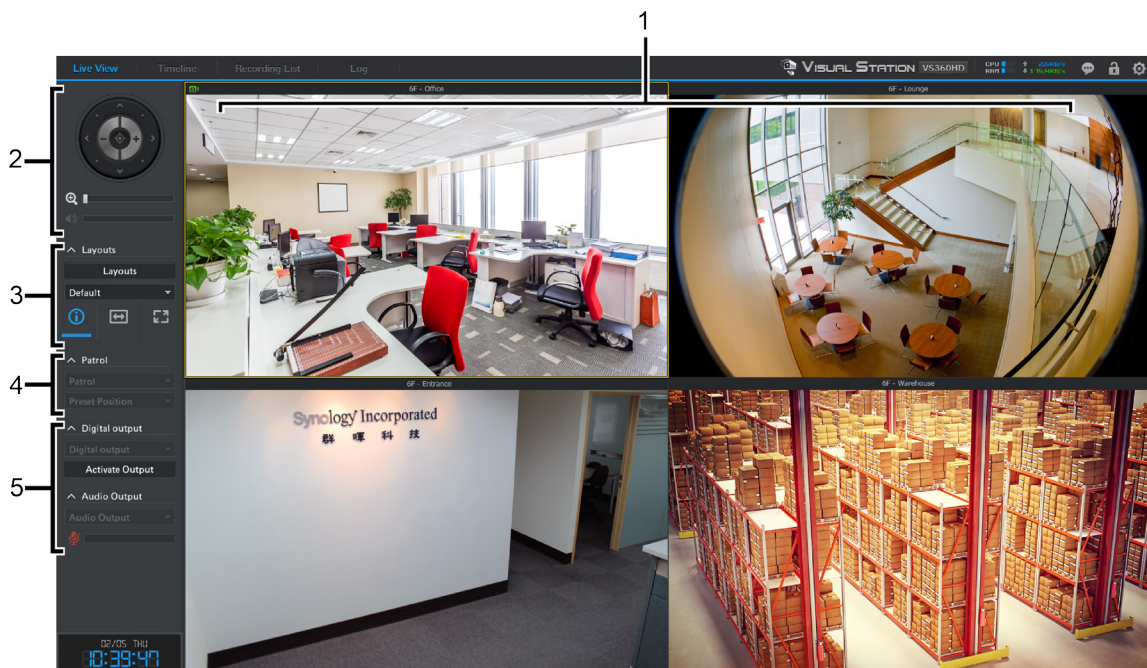
| Élément | Nom | Fonction |
|---------|----------------------------------|---|
| 1. | Affichage en direct | Allez à l'onglet Affichage en direct. |
| 2. | Tableau chronologique | Allez à l'onglet Tableau chronologique. |
| 3. | Liste des enregistrements | Accédez à l'onglet Liste des enregistrements. |
| 4. | Journal | Accédez à l'onglet Journal. |
| 5. | Notifications | Affichez les notifications, telles que les messages système, avertissements, etc. |
| 6. | Verrouiller | Cliquez pour verrouiller votre VisualStation sur le Synology NAS actuellement connecté afin d'éviter qu'un autre NAS ne soit jumelé avec celui-ci. |
| 7. | Options | Ce menu comprend ce qui suit : 1. Informations : Afficher les informations système : nom du modèle, numéro de série, adresse IP, état du ventilateur, infos du serveur connecté. 2. Réseau : Modifiez le nom du périphérique et les configurations réseau. 3. Progiciel : Effectuez une mise à niveau du progiciel. 4. Arrêter : Éteignez le VisualStation. |

Utiliser le VisualStation

Ce chapitre explique comment utiliser les principales fonctions du Synology VisualStation, y compris la surveillance des flux des caméras avec l'affichage en direct ; la lecture des enregistrements avec le tableau chronologique, la gestion des fichiers d'enregistrement et des journaux système ; l'affichage des informations du système et la mise à jour du progiciel avec les options.

Affichage en direct

Sur la page Affichage en direct, vous pouvez surveiller les flux vidéo en temps réel des caméras IP qui sont jumelées à votre Synology NAS, capturer des instantanés ou ajuster les flux des caméras avec les contrôles PTZ (pan/tilt/zoom – balayage horizontal, vertical et zoom). Les flux des caméras peuvent être organisés dans des dispositions et personnalisés en fonction de votre environnement et de vos besoins de surveillance.



| Élément | Nom | Fonction |
|---------|--|---|
| 1. | Disposition d'affichage en direct | Affiche les flux vidéo des caméras IP. Pour plus de détails, reportez-vous à « Disposition de l'affichage en direct », ci-dessous. |
| 2. | Panneau Contrôleur | Utilisez le flux des caméras avec les commandes PTZ, le zoom ou le volume audio. Pour plus de détails, reportez-vous à « Panneau Contrôleur », ci-dessous. |
| 3. | Panneau Dispositions | Modifiez des dispositions de l'affichage en direct ou activez/désactivez des fonctions relatives à la disposition. Pour plus de détails, reportez-vous à « Configuration de la disposition », ci-dessous. |
| 4. | Panneau Patrouille | Vous permet de permuter les paramètres de patrouille. Pour plus de détails, reportez-vous à « Commandes de patrouille », ci-dessous. |
| 5. | Panneaux de sortie de l'appareil | Activer/désactiver la sortie numérique ou la sortie audio. Pour plus de détails, reportez-vous à « Fonctionnalités de la sortie de l'appareil », ci-dessous. |

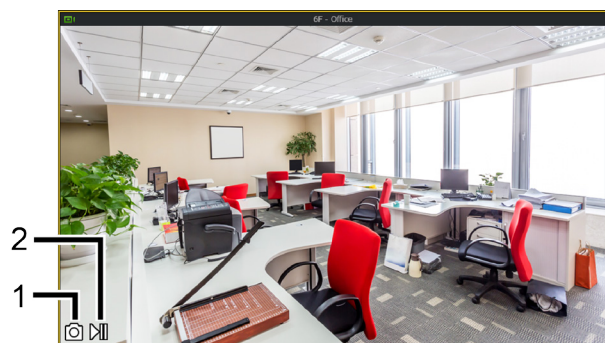
Disposition d'affichage en direct

Les flux des caméras IP sont affichés ici. La disposition des flux des caméras peut être personnalisée en utilisant Surveillance Station. Pour plus de détails, veuillez consulter « Personnaliser les dispositions d'affichage en direct » à la page 4.

Cliquez sur un flux de caméra pour le sélectionner. Une fois un flux caméra sélectionné, vous pouvez utiliser les commandes situées sur le panneau gauche pour modifier les options d'affichage. Le flux de la caméra actuellement sélectionné est surligné par un cadre jaune.

Double-cliquez sur n'importe quel flux de caméra pour agrandir l'image de ce flux. Double-cliquez à nouveau pour retourner à la vue normale.

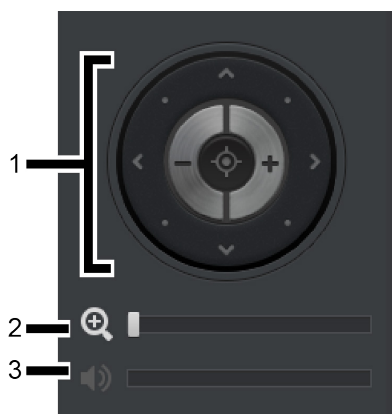
Lorsque vous cassez le pointeur de la souris dans le coin inférieur gauche du flux d'une caméra, vous pouvez voir des boutons d'instantané et de pause/reprise, ainsi que d'autres boutons en fonction des caractéristiques de vos caméras. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'aide de Surveillance Station.



| Élément | Nom | Fonction |
|---------|------------------------|--|
| 1. | Instantané | Enregistre un instantané du flux de la caméra sélectionnée. Un lecteur USB doit être connecté au VisualStation pour enregistrer des instantanés. |
| 2. | Pause/Reprendre | Faites une pause ou reprenez le flux de la caméra sélectionnée. |

Panneau Contrôleur

Cette section explique le panneau Contrôleur, qui fournit des options pour utiliser les flux de caméras sur la page Affichage en direct.

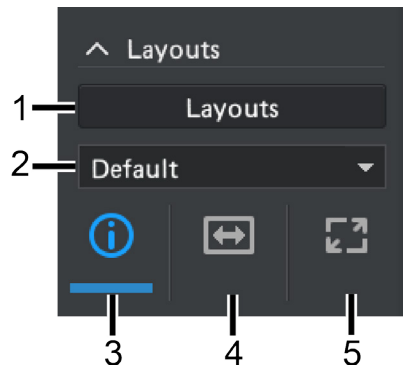


| Élément | Nom | Fonction |
|---------|-----------------------|---|
| 1. | Contrôles PTZ | Ajustez l'angle et le zoom des caméras qui prennent en charge les contrôles PTZ (pan/tilt/zoom – balayage horizontal, vertical et zoom). Ces contrôles sont grisés lorsque la caméra sélectionnée ne prend pas en charge les contrôles PTZ. |
| | | Les boutons fléchés ajustent l'angle de la caméra sélectionnée. |
| | | Le bouton Origine retourne la caméra sélectionnée à sa position par défaut. |
| | | Les boutons plus et moins ajustent le zoom optique de la caméra sélectionnée. |
| 2. | Zoom numérique | Faites glisser pour ajuster le zoom numérique de la caméra sélectionnée. Cliquez sur l'image et faites glisser pour le balayage horizontal. |

| Élément | Nom | Fonction |
|---------|--------|--|
| 3. | Volume | Faites glisser pour ajuster le volume de l'entrée audio de la caméra sélectionnée. Ce curseur est grisé lorsque la caméra sélectionnée ne prend pas en charge la sortie audio. |

Configuration de la disposition

Il est possible de définir la configuration de la disposition à partir de ce panneau. Pour configurer les dispositions d'affichage en direct de VisualStation depuis Surveillance Station, reportez-vous à « Personnaliser les dispositions d'affichage en direct » en page 4.



| Élément | Nom | Fonction |
|---------|---------------------------|---|
| 1. | Disposition | Créer, retirer et gérer des dispositions de VisualStation. Il est impossible de supprimer la disposition par défaut. |
| 2. | Changement de disposition | Sélectionnez un réglage existant de disposition. |
| 3. | Informations | Affiche la description du flux de chaque caméra. |
| 4. | Format d'image | Afficher chaque flux de caméra avec un format d'image fixe. |
| 5. | Plein écran | Affichez la disposition des flux de caméra en plein écran. Cliquez avec le bouton droit pour quitter le mode plein écran. |

Contrôles de patrouille

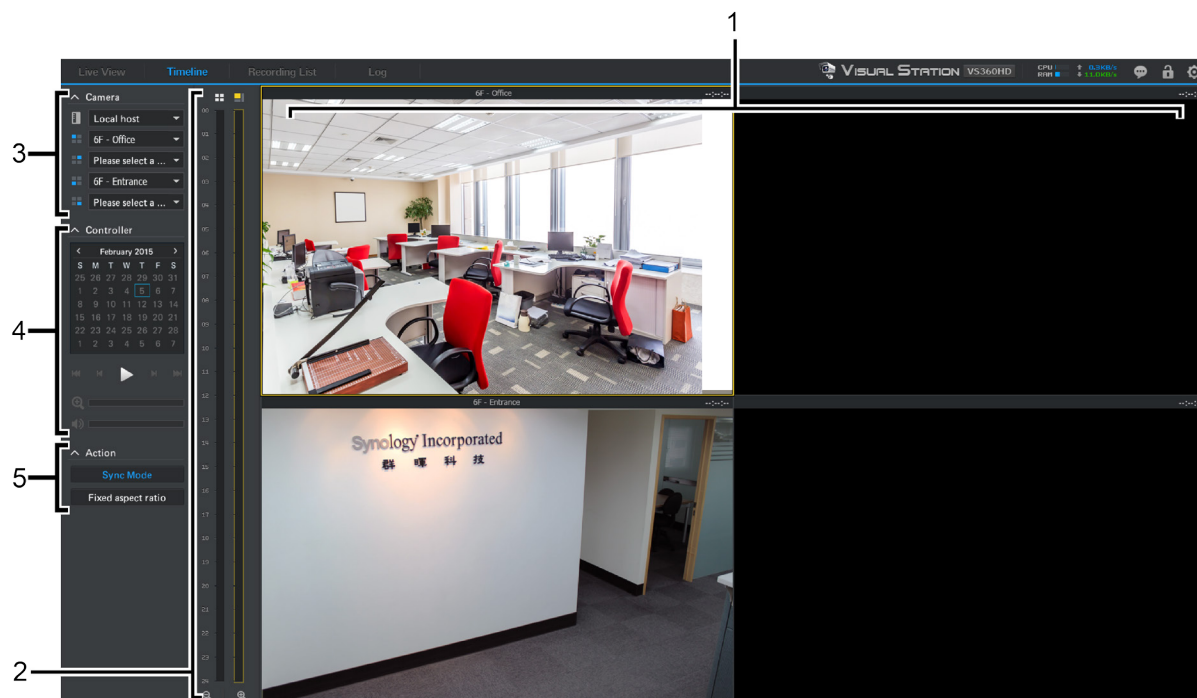
Des patrouilles ou positions prédéfinies peuvent être sélectionnées dans les menus déroulants situés sur ce panneau. Pour plus de détails, veuillez consulter l'aide de Surveillance Station.

Fonctionnalité des sorties de l'appareil

Il est possible d'activer/désactiver les fonctionnalités de sortie numérique et de sortie audio sur ce panneau. Pour plus de détails, veuillez consulter l'aide de Surveillance Station.

Tableau chronologique

Sur la page Tableau chronologique, vous pouvez lire les enregistrements qui ont été capturés avec les caméras IP et stockée sur votre Synology NAS. Les enregistrements peuvent être filtrés en fonction de la caméra ou de la date. De plus, les vidéos enregistrées à différents moments ou par différentes caméras peuvent être visionnés simultanément, ce qui vous permet de comparer facilement les enregistrements capturés.



| Élément | Nom | Fonction |
|---------|--|--|
| 1. | Visionneuse des enregistrements | Les vidéos enregistrées avec les caméras IP sont affichées ici. Reportez-vous à « Visionneuse d'enregistrement », ci-dessous. |
| 2. | Tableau chronologique | Recherchez les enregistrements en fonction de l'heure de capture. Reportez-vous à « Tableau chronologique », ci-dessous. |
| 3. | Panneau Caméra | Lisez les enregistrements capturés avec des caméras spécifiques. Reportez-vous à « Panneau de la caméra », ci-dessous. |
| 4. | Panneau Contrôleur | Commandes de lecture des enregistrements, telles que lecture, pause, zoom numérique, etc. Veuillez voir « Panneau Contrôleur » ci-dessous. |
| 5. | Panneau Action | Activez le mode synchronisé ou un format d'image fixe. Reportez-vous à « Panneau Action », ci-dessous. |

Visionneuse des enregistrements

Les enregistrements des caméras IP peuvent être affichés ici.

Cliquez sur un flux de caméra pour le sélectionner. Une fois un flux caméra sélectionné, vous pouvez utiliser les commandes situées sur la gauche pour changer les options d'affichage. Le flux de la caméra actuellement sélectionné est surligné par un cadre jaune.

Double-cliquez sur n'importe quel flux de caméra pour agrandir l'image de ce flux. Double-cliquez à nouveau pour retourner à la disposition normale.

Lorsque vous cassez le pointeur de la souris dans le coin inférieur gauche du flux d'une caméra, vous pouvez voir des boutons d'instantané de recherche et de téléchargement.



| Élément | Nom | Fonction |
|---------|--------------------|--|
| 1. | Instantané | Enregistre un instantané du flux de la caméra sélectionnée. Un lecteur USB doit être connecté au VisualStation pour enregistrer des instantanés. |
| 2. | Rechercher | Recherchez des enregistrements d'une heure spécifique. Après avoir cliqué sur le bouton Chercher, vous pouvez entrer une heure, et VisualStation commencera la lecture des enregistrements capturés après l'heure sélectionnée. <i>Par exemple, vous cliquez sur Chercher et entrez 07:00:00, mais aucun enregistrement n'a été capturé avant à 07:15:00. Dans ce cas, les enregistrements seront lus à partir de 07:15:00.</i> |
| 3. | Télécharger | Enregistre une copie de l'enregistrement actuellement affiché sur un lecteur USB. Pour enregistrer les fichiers d'enregistrement, vous devez d'abord connecter un lecteur USB à votre VisualStation. |

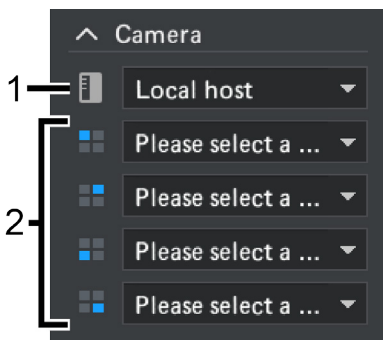
Tableau chronologique

Le tableau chronologique affiche les heures auxquelles les enregistrements ont été capturés, ce qui vous permet de rechercher rapidement des enregistrements capturés à des heures précises. Il y a deux colonnes, celle de gauche représente le flux de toutes les caméras, et celle de droite représente le flux de la caméra actuellement sélectionnée si.

Sur la chronologie, cliquez sur une heure précise pour commencer la lecture du premier enregistrement capturé après cette heure. *Par exemple, si vous sélectionnez Caméra A et cliquez sur 08:00:00, mais aucun enregistrement n'a été capturé avant à 08:34:00, alors les enregistrements seront lus à partir de 08:34:00.*

Panneau Caméra

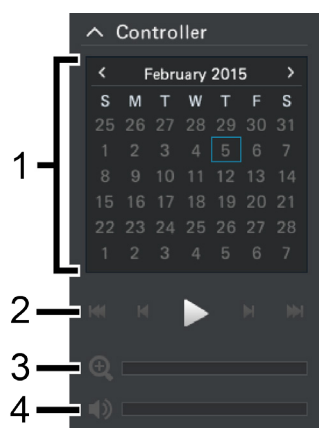
Utilisez ce panneau pour sélectionner les caméras. Les enregistrements capturés avec les caméras sélectionnées peuvent être lus. Avant de lire des enregistrements sur la page Tableau chronologique, vous devez choisir au moins une caméra.



| Élément | Nom | Fonction |
|---------|----------------|---|
| 1. | Serveur | Sélectionnez un serveur qui appartient à une structure CMS pour afficher les flux de caméra à partir du serveur sélectionné. |
| 2. | Caméra | Choisissez de lire les enregistrements capturés par des caméras spécifiques. Vous pouvez sélectionner jusqu'à quatre caméras. Chaque menu déroulant correspond à une position sur la disposition de la visionneuse d'enregistrements et le tableau chronologique. |

Panneau Contrôleur

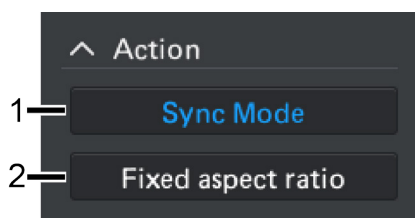
Utilisez ce panneau pour contrôler la lecture des flux des caméras sélectionnées.



| Élément | Nom | Fonction |
|---------|--|---|
| 1. | Calendrier | Choisissez de lire les enregistrements capturés à des dates spécifiques. Toutes les dates avec des enregistrements sont affichées en bleu. |
| 2. | Lecture, avance rapide, suivant | Contrôle la lecture de l'enregistrement avec ces boutons, y compris lecture/pause, avance rapide/ralenti, suivant/précédent et image suivante/précédente. |
| 3. | Zoom numérique | Faites glisser pour ajuster le zoom numérique de la caméra sélectionnée. Cliquez sur l'image et faites glisser pour le balayage horizontal. |
| 4. | Volume | Faites glisser pour ajuster le volume sonore de la caméra sélectionnée. Ce curseur est grisé lorsque la caméra sélectionnée ne prend pas en charge la sortie audio. |

Panneau Action


Vous pouvez utiliser ces commandes pour effectuer diverses actions.



| Élément | Nom | Fonction |
|---------|----------------------------------|--|
| 1. | Mode synchronisé | <p>Cliquez sur ce bouton pour activer/désactiver le mode synchronisé.</p> <p>Lorsque le mode synchronisé est activé, les enregistrements capturés en même temps sont lus simultanément. <i>Par exemple, si vous sélectionnez 07:15:00, les enregistrements capturés par les caméras sélectionnées à 07:15:00 seront lus simultanément.</i></p> <p>Lorsque le mode synchronisé est désactivé, vous pouvez lire et comparer des enregistrements capturés à des heures différentes par des caméras sélectionnées. <i>Par exemple, vous pouvez lire des enregistrements capturés par la caméra A à 07:15:00, tout en lisant des enregistrements capturés par la caméra B à 03:45:00.</i></p> |
| 2. | Ajuster le format d'image | Fixe le format d'image de chaque flux de caméra. |

Liste des enregistrements

Sur la page **Liste des enregistrements**, vous pouvez voir une liste des vidéos brutes enregistrées avec les caméras IP. Les fichiers d'enregistrement peuvent être lus, téléchargés sur un périphérique USB ou verrouillés pour assurer que les enregistrements importants ne sont pas supprimés accidentellement.

Les enregistrements sont sauvegardés sur le Synology NAS qui est jumelé avec votre VisualStation. Les enregistrements peuvent être filtrés en fonction de la caméra, du mode d'enregistrement, de l'heure de début, de la taille de fichier ou du format vidéo. Vous pouvez détenir les enregistrements affichés en cliquant sur le bouton avec une icône de filtre et le nom du serveur () en haut à droite et en configurant les critères du filtre.

Télécharger les enregistrements

Pour pouvoir effectuer la sauvegarde ou afficher les enregistrements sur un autre appareil, vous pouvez souhaiter télécharger les enregistrements. Pour télécharger les enregistrements, procédez comme suit :

- 1 Connectez un lecteur USB au VisualStation.

Remarque : Seul un lecteur USB peut être monté. Si vous branchez plus d'un lecteur USB, les éléments téléchargés sont enregistrés uniquement sur le premier lecteur USB que vous avez branché.

- 2 Sélectionnez quel enregistrement vous voulez télécharger.

- 3 Cliquez sur le bouton **Télécharger**.

Verrouiller les enregistrements

Les enregistrements importants peuvent être verrouillés afin d'assurer qu'ils ne sont pas accidentellement supprimés lorsque le système efface les anciens fichiers. Pour verrouiller les enregistrements, procédez comme suit :

- 1 Sélectionnez quel enregistrement vous voulez verrouiller.

- 2 Accédez à **Verrouiller** > **Verrouiller sélectionné**.

Journal

Sur la page **Journal**, vous pouvez voir les informations relatives à l'état du système et de la caméra, notamment les erreurs, les avertissements et d'autres messages.

Vous pouvez affiner les informations afficher sur la page du journal en cliquant sur le bouton avec une icône de filtre et le nom du serveur (**Local host**) dans le coin supérieur droit, et en configurant des critères de filtre, tels que le type d'enregistrement, la caméra concernée ou l'heure.

Télécharger les journaux

Les informations de journal peuvent être téléchargées sur un lecteur USB, si vous souhaitez effectuer une sauvegarde. Pour télécharger les journaux, procédez comme suit :

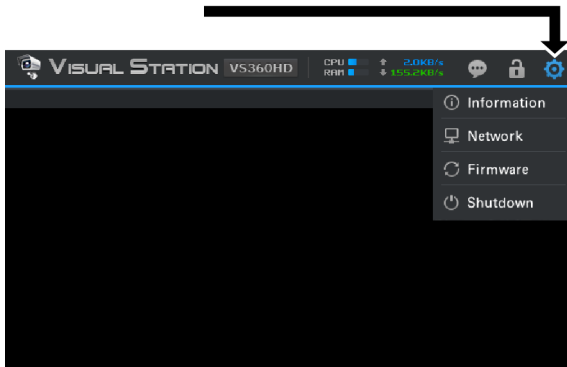
- 1 Connectez un lecteur USB au VisualStation.

Remarque : Seul un lecteur USB peut être monté. Si vous branchez plus d'un lecteur USB, les éléments téléchargés sont enregistrés uniquement sur le premier lecteur USB que vous avez branché.

- 2 Cliquez sur le bouton marqué **Télécharger**.

Options

Les options, y compris informations du périphérique, les paramètres réseau, la mise à niveau du progiciel, et l'arrêt peuvent être consultées en cliquant sur l'icône d'engrenage située sur la barre des tâches comme illustré ci-dessous.



Informations

La page des informations affiche des informations relatives à votre VisualStation, y compris le nom du modèle, le numéro de série, l'adresse IP, la température, ainsi que le nom d'appareil et l'adresse IP du Synology NAS jumelé.

La température est indiquée comme suit :

| Élément | Lumière | État |
|------------------------|---------|--|
| État de la température | Vert | Normal |
| | Rouge | Le voyant STATUS LED du VisualStation clignote en orange en cas de surchauffe. Remarque : VisualStation se met automatiquement hors tension lorsque sa température atteint 70 °C (158 °F). |

Réseau

Le nom d'appareil et les configurations réseau du VisualStation peuvent être affichés et modifiés sur cette page.

Progiciel

Le micrologiciel du VisualStation peut être mis à niveau sur cette page. Pour mettre à niveau le progiciel, procédez comme suit :

- 1 Téléchargez le dernier micrologiciel depuis www.synology.com.
- 2 Copiez le progiciel sur un lecteur USB.
- 3 Connectez le lecteur USB à votre VisualStation.
- 4 Allez à Options (l'icône d'engrenage).
- 5 Sélectionnez **Micrologiciel**.
- 6 Cliquez sur **Analyser**. Le système devrait détecter automatiquement le fichier du progiciel plus récent sur le lecteur USB.
- 7 Cliquez sur **Mise à niveau** pour démarrer.

Lorsque mise à niveau du progiciel est terminée, le VisualStation s'éteindra automatiquement et redémarrera.

Arrêter

Cette option arrêtera le VisualStation. Si ce bouton n'est pas disponible, le VisualStation peut être arrêté en appuyant sur le bouton d'alimentation situé sur le panneau avant du VisualStation.

Dépannage

Ce chapitre fournit des solutions aux problèmes courants que vous pouvez rencontrer en utilisant votre VisualStation Synology.

Pourquoi le VisualStation ne peut-il pas être jumelé avec mon Synology NAS ?

Afin de simplifier la gestion et d'améliorer la sécurité, VisualStation peut être « verrouillé » sur un Synology NAS, ce qui l'empêche d'être jumelé avec un autre Synology NAS. Afin de lier votre VisualStation avec un nouveau Synology NAS, veuillez vous assurer qu'il est « déverrouillé ».

Pour vérifier l'état de verrouillage du VisualStation, veuillez trouver l'indicateur DEL de verrouillage sur le panneau avant et vérifiez le graphique ci-dessous :

| Élément | Lumière | État |
|--------------------------------|---------|--------------|
| Indicateur DEL de verrouillage | Éteint | Déverrouillé |
| | Vert | Verrouillé |

Verrouiller ou déverrouiller le VisualStation

Si vous souhaitez verrouiller ou déverrouiller le VisualStation, cliquez sur le bouton de verrouillage situé sur la barre des tâches. Puis sélectionnez l'option marquée **Me verrouiller** et cliquez sur **OK** pour enregistrer.

Pourquoi le VisualStation n'est-il pas détecté sur mon réseau local ?

Si vous rencontrez des problèmes de réseau, veuillez essayer les suggestions ci-dessous :

- Assurez-vous que votre routeur réseau fonctionne correctement. Si vous ne savez pas comment modifier les paramètres de votre équipement réseau, comme les routeurs DSL ou câble, veuillez contacter directement le fabricant. Si vous utilisez un équipement fourni par un fournisseur d'accès Internet, veuillez l'appeler pour plus de détails.
- Éteignez ou débranchez tous les appareils sur votre réseau. Assurez-vous que tous les voyants des modems ou routeurs sont éteints. Attendez une minute avant de rallumer les appareils. Certains modems VoIP peuvent avoir des piles. N'oubliez pas d'enlever les piles afin d'éteindre complètement le modem.
- Restaurez les paramètres par défaut sur votre VisualStation. Pour restaurer les paramètres par défaut, trouvez le bouton Réinitialiser situé sur le panneau arrière de votre VisualStation, puis appuyez et maintenez-le enfoncé jusqu'à ce que vous entendiez un bip.
- Confirmer la connexion réseau en vous connectant à Surveillance Station avec un ordinateur sur le même réseau. Si vous ne pouvez pas vous connecter à Surveillance Station, alors vous devrez peut-être vérifier les paramètres de votre serveur Synology.
- Mettez à jour le micrologiciel et les pilotes de tous les périphériques réseau, y compris les routeurs ou modems. Contactez les fabricants des périphériques pour plus de détails.
- Si votre installation réseau comprend plusieurs commutateurs ou routeurs, essayez d'isoler le problème en connectant votre VisualStation et le Synology NAS sur le même commutateur ou routeur, ou essayez de connecter les deux à un réseau différent.

Pourquoi est-ce que je vois les messages d'avertissement « Non-lié », « Désactivé » ou « Déconnecté » ?

Veuillez consulter le graphique ci-dessous pour une explication de chaque message.

| Message | Explication |
|-----------|--|
| Non-lié | Le VisualStation n'est pas jumelé avec un Synology NAS. Pour des instructions sur la liaison du VisualStation, consultez le <i>Guide d'installation rapide</i> fourni avec votre VisualStation ou vérifiez l'aide de Surveillance Station. |
| Désactivé | Le VisualStation est connecté, mais a été désactivé via Surveillance Station. Pour activer le VisualStation, ouvrez Surveillance Station, accédez à VisualStation et cliquez sur Activer . |

| Message | Explication |
|------------|--|
| Déconnecté | Le VisualStation est déconnecté du réseau. Vérifiez toutes les connexions. |

Pourquoi le nombre d'images par seconde des flux des caméras est-il bas ?

Si le nombre d'images par seconde des flux des caméras sur la page Affichage en direct est plus bas que normal, veuillez essayer les suggestions ci-dessous.

- Vérifiez la bande passante de votre équipement réseau, tels que les routeurs ou les commutateurs. Il peut être nécessaire de mettre à niveau votre équipement afin d'augmenter la bande passante réseau et de gérer les flux vidéo des caméras.
- Réduisez la résolution d'image de vos caméras. Pour modifier la résolution des caméras, procédez comme suit :
 - 1 Ouvrez **Surveillance Station**.
 - 2 Accédez à **Caméra IP**.
 - 3 Sélectionnez une caméra dans la liste.
 - 4 Cliquez sur **Modifier**.
 - 5 Accédez à l'onglet **Vidéo** sur la page **Paramètres caméra**.

Pourquoi ne puis-je pas enregistrer des instantanés ou télécharger des enregistrements ?

Les instantanés, les enregistrements, et les journaux de système peuvent être enregistrés sur un lecteur USB. Afin d'enregistrer un de ces fichiers, veuillez vous assurer que le lecteur USB est connecté à votre VisualStation.

SYNOLOGY, INC.
CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL

IMPORTANT-LIRE ATTENTIVEMENT : CE CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL ("CLUF") EST UN CONTRAT LÉGAL ENTRE VOUS (UN INDIVIDU OU UNE ENTITÉ LÉGALE) ET SYNOLOGY, INC. ("SYNOLOGY") POUR LE LOGICIEL SYNOLOGY INSTALLÉ SUR LE PRODUIT SYNOLOGY ACHETÉ PAR VOUS (LE "PRODUIT") OU TÉLÉCHARGÉ LÉGALEMENT DEPUIS [WWW.SYNOLOGY.COM](http://www.synology.com), OU TOUT AUTRE CANAL FOURNI PAR SYNOLOGY ("LOGICIEL").

VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ(E) PAR LES TERMES DE CE CLUF EN UTILISANT LES PRODUITS CONTENANT LE LOGICIEL, EN INSTALLANT LE LOGICIEL SUR LES PRODUITS OU L'APPAREIL CONNECTÉ AUX PRODUITS. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CE CLUF, VEUILLEZ NE PAS UTILISER LES PRODUITS CONTENANT LE LOGICIEL OU TÉLÉCHARGER LE LOGICIEL DEPUIS [WWW.SYNOLOGY.COM](http://www.synology.com), OU TOUT AUTRE CANAL FOURNI PAR SYNOLOGY. AU LIEU DE CELA, VOUS POUVEZ RENVOYER LE PRODUIT AU REVENDEUR CHEZ QUI VOUS L'AVEZ ACHETÉ POUR VOUS FAIRE REMBOURSER, EN RESPECT DE LA POLITIQUE DE RETOUR APPLICABLE AUX REVENDEURS.

Section 1. Licence Limitée de Logiciel. Soumis aux termes et conditions de ce CLUF, Synology vous octroie une licence personnelle limitée, non exclusive et non transférable pour installer, exécuter et utiliser une copie du Logiciel sur le Produit ou sur votre appareil connecté au Produit seulement dans le cadre de votre autorisation d'utiliser le Produit.

Section 2. Documentation. Vous pouvez créer et utiliser un nombre raisonnable de copies de toute documentation fournie avec le Logiciel, à condition que lesdites copies soient utilisées dans le contexte interne d'une entreprise et ne soient pas publiées ou distribuées à nouveau (en copie papier ou au format électronique) à l'intention un tiers quel qu'il soit.

Section 3. Sauvegarde Vous pouvez créer un nombre raisonnable de copies du Logiciel à des fins d'archivage ou de sauvegarde uniquement.

Section 4. Mises à jour. Tout logiciel qui vous est fourni par Synology ou qui est mis à votre disposition sur le site web de Synology à l'adresse www.synology.com (« Site Web ») ou tout autre canal fourni par Synology mettant à jour ou complétant le Logiciel d'origine est régi par le présent CLUF sauf en cas de clauses distinctes pour la licence fournies avec lesdites mises à jour ou compléments, auquel cas, lesdites clauses distinctes prévaudront.

Section 5. Limitations de Licence La licence stipulée dans les Sections 1, 2 et 3 ne s'applique que dans la mesure où vous avez commandé et payé le Produit et déclaré la totalité de vos droits concernant le Logiciel. Synology se réserve tous les droits qui ne vous ont pas été expressément accordés dans le cadre de ce CLUF. Sans pour autant limiter ce qui a été précédemment stipulé, en aucun cas vous ne devrez autoriser ou permettre à un tiers de : (a) utiliser le Logiciel à d'autres fins que celles en relation avec le Produit; (b) accorder une licence, distribuer, louer, prêter, transférer, attribuer ou disposer du Logiciel de toute autre manière; (c) effectuer des opérations de rétrotechnique, décompiler, désassembler ou essayer de découvrir le code source de tout secret commercial en rapport avec le Logiciel, excepté et seulement dans la mesure où une telle activité est expressément autorisée par la loi en vigueur indépendamment de cette limitation; (d) adapter, modifier, altérer, traduire ou créer des travaux dérivés du Logiciel ; (e) supprimer, altérer ou rendre illisible toute mention de copyright ou toute autre mention de droit d'auteur figurant sur le Produit ; ou (f) entraver ou tenter d'entraver toute méthode employée par Synology pour contrôler l'accès aux composants, fonctionnalités ou fonctions du Produit ou Logiciel. Soumis aux limitations spécifiées dans cette section 5, il ne vous est pas interdit de fournir des services hébergés par le serveur Synology NAS à des parties tierces à des fins commerciales.

Section 6. Source Libre. Le Logiciel peut comporter des composants pour lesquels Synology s'est vu accordé une licence de type GNU General Public (« Composants GPL »), actuellement disponible à

l'adresse <http://www.gnu.org/licenses/gpl.html>. Les clauses de la GPL ne régissent que des Composants GPL dans la mesure où le présent CLUF est en contradiction avec les exigences de la GPL pour tout ce qui concerne votre utilisation des composants GPL, et, dans de tels cas, vous acceptez de vous soumettre à la GPL pour tout ce qui concerne votre utilisation desdits composants.

Section 7. Audit. Synology se réserve le droit de contrôler votre conformité aux termes du présent CLUF. Vous acceptez d'accorder à Synology l'accès à vos locaux, équipements, livres, enregistrements et documents, sinon de coopérer raisonnablement avec Synology afin de faciliter un tel audit par Synology ou son agent autorisé par Synology.

Section 8. Propriété. Le Logiciel a valeur de propriété de Synology et de ses concédants de licences et est protégé par copyright et autres lois et traités sur la propriété intellectuelle. Synology ou ses concédants possède tous les droits, titres et intérêts relatifs au Logiciel, y compris mais non limité au copyright et à tous les autres droits concernant la propriété intellectuelle.

Section 9. Garantie Limitée. Synology fournit une garantie limitée que le Logiciel sera substantiellement conforme aux éventuelles spécifications publiées par Synology pour le Logiciel, ou d'autre part établies sur le Site web, pour une période requise par votre législation locale. Synology pourra raisonnablement avoir recours à des moyens commerciaux, à la discrétion de Synology, pour corriger toute non conformité susmentionnée concernant le Logiciel ou pour remplacer tout Logiciel en non conformité avec la précédente garantie, à condition que vous en fassiez mention par écrit à Synology pendant la période de Garantie. La garantie précédemment mentionnée ne s'applique pas à toute non conformité résultant de : (w) l'utilisation, la reproduction, la distribution ou la divulgation n'entrant pas dans le cadre de conformité du présent CLUF ; (x) toute personnalisation, modification ou autre altération du Logiciel par quiconque hormis Synology ; (y) combinaison du Logiciel avec tout produit, service ou autre éléments fournis par quiconque hormis Synology ; ou (z) votre non conformité avec le présent CLUF.

Section 10. Assistance. Pendant la période spécifiée dans la Section 9, Synology mettra à votre disposition un service d'assistance technique. Après expiration de la période applicable, le support technique pour le Logiciel sera disponible sur demande écrite adressée à Synology.

Section 11. Exclusion de Garanties. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE CI-DESSUS, LE LOGICIEL EST FOURNI "COMME TEL" ET AVEC TOUS SES DÉFAUTS. SYNOLOGY ET SES FOURNISSEURS DÉCLINENT ICI TOUTES LES AUTRES GARRANTIES EXPRESSES, TACITES OU RECONNUES PAR LA LOI OU AUTRE, Y COMPRIS MAIS NE SE LIMITANT PAS À TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, UN USAGE PRÉCIS OU UN BUT PARTICULIER, DE TITRE ET DE NON VIOLATION, CONCERNANT LE LOGICIEL. SANS

LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, SYNOLOGY NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL SERA EXEMPT DE BUGS, D'ERREURS, DE VIRUS OU D'AUTRES DÉFAUTS.

Section 12. Exclusion de Certains Dommages. EN AUCUN CAS SYNOLOGY OU SES CONCÉDANTS DE LICENCES NE SERONT TENUS RESPONSABLES DU COÛT DE COUVERTURE OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, CONSÉCUTIF OU EXEMPLAIRE, NI (INCLUANT, MAIS NE SE LIMITANT PAS À LA PERTE DE DONNÉES, INFORMATIONS, REVENUS, BÉNÉFICES OU ENTREPRISES) DÉCOULANT OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL OU SINON EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CLUF OU LOGICIEL, QUE CE SOIT DE PAR LE CONTRAT, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE MÊME SI SYNOLOGY A ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

Section 13. Limitation de Responsabilité. LA RESPONSABILITÉ DE SYNOLOGY ET DE SES CONCÉDANTS DE LICENCES DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL OU SINON EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CLUF OU LOGICIEL SE LIMITE AU MONTANT EFFECTIF DE VOTRE PART POUR LE PRODUIT QUEL QUE SOIT LE MONTANT DES DOMMAGES IMPLIQUÉS OU LE CONTRAT QUI S'Y RAPPORTE, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE. L'exclusion de garantie, exclusion de certains types de dommages et limites de responsabilités précédentes s'appliqueront dans toute la mesure permise par la législation applicable. Les lois en vigueur dans certains états/juridictions n'autorisent pas l'exclusion des garanties implicites ou l'exclusion ou la limitation de certains types de dommages. Dans la mesure où ces réglementations s'appliquent à ce CLUF, les exclusions et limites susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer à vous.

Section 14. Restrictions en Matière d'Exportation. Vous reconnaissez que le Logiciel est soumis aux restrictions d'exportation en vigueur aux États-Unis. Vous reconnaissez respecter toutes les lois et réglementations en vigueur s'appliquant au Logiciel, y compris mais sans se limiter à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis.

Section 15. Résiliation. Sous réserve que Synology ne porte pas atteinte à d'autres droits, Synology peut résilier ce CLUF si vous ne vous engagez pas à respecter les termes et conditions de la présente. Dans ce cas, vous devez cesser d'utiliser le Logiciel et détruire toutes les copies du Logiciel ainsi que tous les composants s'y rapportant.

Section 16. Cession. Vous ne pouvez transférer ou attribuer vos droits mentionnés dans le présent CLUF à un tiers, sauf pour celui pré-installé dans les Produits. Tout transfert ou

attribution violant la précédente restriction sera considéré non avenu.

Section 17. Loi en Vigueur. Sauf interdiction expresse de la législation locale, le présent CLUF est régi et interprété par les lois de la République Populaire de Chine (République Populaire de Chine ou Taiwan) sans considération de toute contradiction ou principe légal contraire.

Section 18. Règlement des Différends. Tout différend, controverse ou réclamation découlant ou en relation avec ce CLUF sera réglé exclusivement et au terme d'un arbitrage assuré par trois arbitres neutres conformément aux procédures de la République Populaire de Chine. Loi sur l'Arbitrage et réglementations en vigueur. Dans de tels cas, l'arbitrage sera limité uniquement au différend entre vous et Synology. L'arbitrage, ou n'importe quelle portion de celui-ci ne sera consolidé à aucun autre arbitrage et ne sera pas mené sur la base d'une action collective. L'arbitrage devra se tenir à Taipei, Taiwan, les procédures R.O.C. et d'arbitrage devront être menées en anglais ou, si les deux parties sont d'accord, en chinois mandarin. La décision de l'arbitrage doit être finale et irrévocable pour les parties et peut être appliquée par n'importe quelle cour ayant juridiction. Le Client comprend que, en l'absence de cette disposition, il aurait le droit de plaider les litiges, controverses ou réclamations devant une cour, y compris le droit de plaider les réclamations sur la base d'une action collective, et qu'il renonce expressément et en connaissance de cause à ces droits et qu'il est d'accord pour résoudre tout différend par le biais d'un arbitrage irrévocable conformément aux dispositions de cette Section 18. Aucune clause figurant dans cette Section ne doit être prise en considération dans le but d'interdire ou d'opposer des restrictions à Synology dans le cadre d'une demande d'injonction ou autres droits d'actions et recours analogues légaux ou d'équité de la part de Synology pour toute rupture effective ou présagée de toute disposition du présent CLUF en rapport avec les droits de propriété intellectuelle de Synology.

Section 19. Frais d'Avocats. Dans le contexte d'un arbitrage, d'une médiation ou tout autre recours ou procédure visant à faire respecter les droits et recours soumis par le présent CLUF, la partie gagnante bénéficiera d'un juste recouvrement des frais d'avocat, en plus de tout autre recours dont elle peut bénéficier.

Section 20. Divisibilité. Si une cour de la juridiction habilitée à le faire détermine qu'une des dispositions de ce CLUF est non valide, illégale, non exutoire, les clauses restantes demeureront pleinement applicables.

Section 21. Intégralité du Contrat Le présent CLUF stipule l'ensemble de l'accord bilatéral qui existe entre Synology et vous pour ce qui concerne le Logiciel et le sujet en question et remplace tout accord écrit ou oral, antérieur ou actuel. Aucun amendement, modification ou désistement des dispositions du présent CLUF ne sera valide sauf mention écrite par la partie responsable par la présente.

Remarque: En cas de divergence ou d'incohérence constatée dans la signification des termes employés dans la version anglaise par rapport à une autre version, la version anglaise prévaut.

SYNOLOGY, INC. GARANTIE PRODUIT LIMITÉE

CETTE GARANTIE LIMITÉE (« GARANTIE ») S'APPLIQUE AUX PRODUITS (DÉFINIS CI-APRÈS) DE SYNOLOGY, INC. ET DE SES FILIALES, Y COMPRIS SYNOLOGY AMERICA CORP ET SYNOLOGY UK LTD., (COLLECTIVEMENT, « SYNOLOGY »). VOUS ACCEPTEZ ET RECONNAISSEZ VOUS SOUMETTRE AUX TERMES DE CETTE GARANTIE EN OUVRANT ET/OU EN UTILISANT L'EMBALLAGE CONTENANT LE PRODUIT. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CETTE GARANTIE, N'UTILISEZ PAS LE PRODUIT. AU LIEU DE CELA, VOUS POUVEZ RENVoyer LE PRODUIT AU REVENDEUR CHEZ QUI VOUS L'AVEZ ACHETÉ POUR VOUS FAIRE REMBOURSER, EN RESPECT DE LA POLITIQUE DE RETOUR APPLICABLE AUX REVENDEURS.

Section 1. Définitions. (a) « Nouveau produit », comprenant : (1) « Produit de catégorie I » fait référence aux modèles de produit Synology RS810+, RS810RP+, RX410, à tous les modèles DS/RS NAS comportant le suffixe XS+/XS (sauf RS3413xs+) de la série 13 ou des séries ultérieures, à toutes les unités d'expansion DX/RX comportant 12 baies de disque dur de la série 13 ou des séries ultérieures, au E10G15-F1, au kit de module de RAM ECC (4 Go/8 Go/16 Go) et au module de DDR3 RAM (4 Go). (2) « Produit de catégorie I » fait référence aux modèles de produit Synology RS3413xs+, RS3412xs, RS3412RPxs, RS3411xs, RS3411RPxs, RS2211+, RS2211RP+, RS411, RS409RP+, RS409+, RS409, RS408-RP, RS408, RS407, DS3612xs, DS3611xs, DS2411+, DS1511+, DS1010+, DS710+, DS509+, DS508, EDS14, RX1211, RX1211RP, RX4, DX1211, DX510, DX5, VS360HD, VS240HD, au module de RAM DDR2/DDR3 (1 Go/2 Go) et au module de RAM ECC (2 Go). (3) «Produit de catégorie III» désigne les modèles de produits Synology qui s'utilisent avec les caractéristiques suivantes : tous les modèles DS NAS sans le suffixe XS+/XS et avec 5 baies ou plus dans ou après les séries 12 et tous les modèles NAS sans suffixe XS+/XS dans ou après les séries 12, et toutes les unités d'expansion DX/RX avec 4 ou 5 baies dans ou après les séries 12. (4) «Produit de catégorie IV» désigne tous les modèles de produits achetés par le client après le 1er mars 2008. (5) «Produit de catégorie V» désigne tous les autres modèles de produits de Synology achetés avant le 29 février 2008. (b) « Produit remis à neuf » fait référence à tous les produits Synology qui ont été remis à neuf et vendus directement par Synology via la Boutique en ligne, à l'exclusion des produits vendus par un distributeur ou un revendeur Synology agréé. (c) Le « Client » fait référence à la personne ou entité à l'origine de l'achat du produit auprès de Synology ou de l'un de ses revendeurs ou distributeurs agréés. (d) « Boutique en ligne » fait référence à une boutique en ligne exploitée par Synology ou une société affiliée à Synology. (e) Un « Produit » fait référence à un Nouveau produit ou à un Produit remis à neuf, ainsi que tout matériel incorporé dans le produit par Synology et la documentation qui l'accompagne. (f) « Logiciel » fait référence au logiciel propriétaire de Synology qui accompagne le Produit lorsque celui-ci est acheté par un Client, téléchargé par un Client sur le Site Web ou préinstallé par Synology sur le Produit et il comprend tout firmware, média associé, images, animations, vidéo, audio, texte et applets intégrés au logiciel ou au Produit et toute mise à jour ou mise à niveau dudit logiciel. (g) « Période de garantie » désigne la période commençant à la date où le produit a été acheté par le Client et se terminant (1) cinq années après ladite date pour les Produits de Catégorie I ; (2) trois ans après ladite date pour les Produits de Catégorie I et II ; ou (3) trois ans après ladite date pour les Produits de Catégorie IV ; ou (4) un an après ladite date pour les Produits de Catégorie V ; ou (5) 90 jours après ladite date pour les Produits rénovés, excepté pour ceux qui sont vendus "en l'état" ou "sans garantie" sur la boutique en ligne. (h) « Site Web » fait référence au site web de Synology, se trouvant à l'adresse www.synology.com.

Section 2. Garanties et recours limités

2.1 Garantie limitée. Comme énoncé dans la Section 2.6, Synology garantit au Client que chacun de ses Produits (a) sera exempt de défauts matériels ou malfaçon et (b) présentera les performances conformes aux spécifications

du Produit publiées par Synology, dans le cadre d'une utilisation normale et pendant la Période de Garantie. Synology offre une garantie pour le Logiciel, comme stipulé dans le contrat de licence utilisateur final accompagnant le Produit, le cas échéant. Synology n'assure aucune garantie pour les Produits remis à neuf vendus « en l'état » ou « sans garantie » sur la Boutique en ligne.

2.2 Recours exclusif. Si le Client fait état d'une conformité avec toute garantie stipulée dans la Section 2.1 pendant la Période de Garantie applicable par les moyens stipulés ci-après, alors, après vérification de ladite non conformité par Synology, Synology pourra : (a) raisonnablement avoir recours à des moyens commerciaux pour réparer le Produit, ou (b) remplacer le Produit ou partie du Produit non conforme en question sur retour complet du Produit comme stipulé dans la Section 2.3. Les mentions précédentes stipulent la responsabilité totale de Synology et l'unique et exclusif recours du Client en cas de rupture de la garantie comme stipulé dans la Section 2.1 ou tout autre défaut ou défaillance du Produit. Le Client aidera Synology à diagnostiquer et valider la non conformité du Produit dans la mesure du possible. La garantie stipulée dans la Section 2.1 n'inclut pas : (1) toute garantie en relation avec le Logiciel ; (2) installation ou démontage physiques du Produit sur le site du Client ; (3) visites sur le site du Client ; (4) travail nécessaire pour réparer ou remplacer effectivement des parties défectueuses en dehors des horaires de travail normaux de Synology ou de ses fournisseurs de services sous contrat, excluant les week-end et congés ; (5) tout travail avec l'équipement ou le logiciel d'un tiers ; (6) toute garantie pour le disque dur si installé par le Client ou par un tiers ; ou (7) toute garantie ou compatibilité avec le disque dur.

2.3 Renvoi. Tout produit retourné par le Client dans le cadre de la Section 2.2 doit se voir attribué un numéro d'Autorisation de retour de marchandise (« RMA ») avant l'expédition selon les procédures RMA actuelles propres à Synology. Le Client peut prendre contact avec tout distributeur ou revendeur agréé de Synology ou avec le Support technique de Synology pour obtenir une assistance dans l'obtention d'un RMA, et doit fournir une preuve d'achat ainsi qu'un numéro de série pour le produit afin d'obtenir ladite assistance. Pour les réclamations de garantie, le Client doit retourner et le Produit complet à Synology en accord avec la présente Section 2.3 afin d'être éligible et couvert par cette Garantie. Tout Produit retourné sans numéro RMA, ou tout Produit qui a été désassemblé (excepté sous la direction de Synology) sera refusé et renvoyé au Client aux frais du Client. Tout produit s'étant vu attribué un numéro RMA doit être retourné dans le même état que celui dans lequel il a été reçu de Synology, à l'adresse indiquée par Synology, avec frais de transport prépayés, dans un emballage suffisant pour protéger le contenu en question et comportant le numéro RMA affiché en évidence sur l'extérieur de l'emballage. Le Client est responsable de l'assurance et du risque de perte liés aux articles retournés jusqu'à ce qu'ils aient bien été réceptionnés par Synology. Un produit expédié avec un numéro RMA doit être retourné sous quinze (15) jours après émission du numéro RMA applicable.

2.4 Remplacement par Synology. Si Synology décide de remplacer un Produit aux termes de la présente Garantie stipulée dans la Section 2.1, Synology expédiera alors un

Produit de remplacement aux frais de Synology par une méthode d'expédition du choix de Synology après réception du Produit non conforme retourné conformément à la Section 2.3 et après vérification de la part de Synology que le Produit n'est pas conforme à la garantie. Dans certains pays, Synology peut, à son entière discrétion, appliquer le Service de remplacement de Synology pour certains Produits, en vertu duquel Synology expédiera un Produit de remplacement au Client avant la réception du Produit non conforme retourné par le Client ("Service de remplacement de Synology").

2.5 Support technique. Pendant la Période de Garantie, Synology mettra à la disposition du Client un service d'assistance technique. Après expiration de la Période de Garantie applicable, le support technique pour le Produit sera disponible sur demande écrite adressée à Synology.

2.6 Exclusions. Les garanties précédentes et obligations de garantie ne s'appliquent à aucun produit qui (a) a été installé ou utilisé d'une manière non spécifiée ou décrite dans les spécifications du Produit ; (b) a été réparé, modifié ou altéré par quiconque en dehors de Synology ou de ses agents et représentants ; (c) a été utilisé de manière inappropriée, utilisé de manière abusive ou a été endommagé ; (d) a été utilisé avec des éléments n'ayant pas été fournis par Synology en dehors du matériel et logiciel(s) pour lesquels le Produit a été conçu ; ou (e) ou encore qui n'est pas en conformité avec les spécifications du Produit, ladite non conformité étant attribuée à des causes n'étant pas du ressort ou sous le contrôle de Synology. Par ailleurs, les précédentes garanties seront considérées non avenues si (1) le Client désassemble le Produit sauf autorisation de Synology ; (2) le Client ne parvient pas à mettre en œuvre tout correctif, modification, amélioration ou autre mise à jour mise à disposition du Client par Synology ; ou si (3) le Client met en œuvre, installe ou utilise tout correctif, modification, amélioration ou autre mise à jour mise à disposition par un tiers. La garantie stipulée dans la Section 2.1 prendra fin sur vente ou échange du Produit à un tiers par le Client.

2.7 Exclusion de garanties. LES GARANTIES, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE SYNOLOGY ET LES RECOURS DU CLIENT STIPULÉS DANS CETTE GARANTIE SONT EXCLUSIFS ET SUBSTITUTIFS, ET PAR LA PRÉSENTE, LE CLIENT ABANDONNE, DÉCHARGE ET EXCLUT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE SYNOLOGY, ET TOUS LES AUTRES DROITS, RÉCLAMATIONS ET RECOURS DU CLIENT CONTRE SYNOLOGY, EXPRESSES OR IMPLICITES, DÉCOULANT DE LA LOI OU DU PRODUIT, DE LA DOCUMENTATION OU DU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT OU DE TOUT AUTRE BIEN OU SERVICE FOURNI SOUS CETTE GARANTIE, INCLUANT, MAIS NE SE LIMITANT PAS À : (A) UNE GARANTIE IMPLICITE COMMERCIALE OU EN ADÉQUATION AVEC UNE FIN OU UNE UTILISATION PARTICULIÈRE ; (B) UNE GARANTIE IMPLICITE DÉCOULANT DU COURS DES PERFORMANCES, TRANSACTION, USAGE COMMERCIAL ; (C) UNE RÉCLAMATION CONCERNANT UNE TRANSGRESSION OU UNE MALVERSAISON ; OU (D) RÉCLAMATION CONCERNANT UN DÉLIT (QU'IL DÉPENDE D'UNE NÉGLIGENCE, STRICTE RESPONSABILITÉ, RESPONSABILITÉ DU PRODUIT OU AUTRE HYPOTHÈSE). SYNOLOGY NE GARANTIT PAS ET EXCLUT SPÉCIFIQUEMENT QUE LES DONNÉES OU INFORMATIONS STOCKÉES SUR LES PRODUITS SYNOLOGY SONT TOUJOURS SÛRES ET SANS RISQUES DE PERTES DE DONNÉES. SYNOLOGY RECOMMANDE QUE LE CLIENT PRENNE LES MESURES APPROPRIÉES POUR SAUVEGARDER LES DONNÉES STOCKÉES SUR LE PRODUIT. CERTAIN(E)S ÉTATS/JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS DE LIMITATION SUR LES GARANTIES IMPLICITES, AINSI,

LES LIMITES SUSMENTIONNÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER AU CLIENT.

Section 3. Limites de responsabilité.

3.1 Force Majeure. Synology ne sera pas tenu responsable ou considéré comme étant en violation ou en faute sous cette garantie pour tout retard ou manquement vis-à-vis de cette garantie pour toute cause ou état raisonnablement hors de contrôle (incluant, mais ne se limitant pas aux actes ou manquements de la part du Client).

3.2 Exclusion de certains types de dommages. EN AUCUN CAS SYNOLOGY OU SES FOURNISSEURS NE SERONT TENUS RESPONSABLES DU COÛT DE COUVERTURE OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, CONSÉCUTIF OU EXEMPLAIRE, NI (INCLUANT, MAIS NE SE LIMITANT PAS À LA PERTE DE DONNÉES, INFORMATIONS, REVENUS, BÉNÉFICES OU ENTREPRISES) DÉCOULANT OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE PRODUIT, TOUTE DOCUMENTATION OU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT AINSI TOUT BIEN OU SERVICE FOURNIS SOUMIS À CETTE GARANTIE, QUE CE SOIT DE PAR LE CONTRAT, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE MÊME SI SYNOLOGY A ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

3.3 Limites de responsabilité. LA RESPONSABILITÉ DE SYNOLOGY ET DE SES FOURNISSEURS DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE PRODUIT, TOUTE DOCUMENTATION OU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT AINSI TOUT BIEN OU SERVICE FOURNIS SOUMIS À CETTE GARANTIE SE LIMITE AU MONTANT EFFECTIF DE LA PART DU CLIENT POUR LE PRODUIT QUEL QUE SOIT LE MONTANT DES DOMMAGES IMPLIQUÉS OU LE CONTRAT QUI S'Y RAPPORTE, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE. L'exclusion de certains types de dommages et limites de responsabilités précédentes s'appliqueront dans toute la mesure permise par la législation applicable. Les lois en vigueur dans certains états/juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de certains types de dommages. Dans la mesure où ces réglementations s'appliquent à ce Produit, les exclusions et limites susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer au Client.

Section 4. Clauses diverses.

4.1 Droits propriétaires. Le Produit ainsi que tout Logiciel et documentation l'accompagnant fournis avec le Produit incluent des droits propriétaires et intellectuels de Synology et de ses concédants de licences et fournisseurs tiers. Synology détient et se réserve tous les droits et intérêts des droits de propriétés intellectuels du Produit, et aucun type ni propriété d'un quelconque droit de propriété intellectuelle vis-à-vis du Produit, toute documentation ou Logiciel l'accompagnant et tout autre bien fourni soumis à cette Garantie n'est transféré au Client sous cette Garantie. Le Client (a) respectera les termes et conditions du contrat de licence utilisateur final accompagnant tout Logiciel fourni par Synology ou par un distributeur ou revendeur Synology agréé ; et (b) ne tentera pas d'effectuer des opérations de rérotechnique sur le Produit ou composant en question ou accompagnant le Logiciel ou sinon faire des malversations, entraver ou violer tout droit de propriété intellectuelle de Synology.

4.2 Attribution. Le Client ne transférera aucun de ses droits aux termes de cette garantie, par le biais de la loi ou autrement, sans le consentement écrit préalable de Synology.

4.3 Aucune clause supplémentaire. Sauf permission expresse par cette Garantie, aucune des parties ne sera soumise et chaque partie s'oppose expressément, à des

termes, conditions ou autres dispositions entrant en contradiction avec les dispositions de cette Garantie, stipulés par l'autre partie dans toute commande, réception, acceptation, confirmation, correspondance ou autre, sauf si chaque partie donne spécifiquement son accord pour ladite disposition par écrit. Par ailleurs, si la présente Garantie entre en contradiction avec des termes ou conditions ou tout autre contrat auquel les parties sont soumises vis-à-vis du Produit, alors, cette Garantie prévaudra sauf contrat faisant spécifiquement mention des sections de cette Garantie qu'il remplace.

4.4 Loi en vigueur. Sauf interdiction expresse de la législation locale, la présente Garantie est régie par les lois de l'État de Washington, États-Unis d'Amérique, sans considération de toute contradiction ou principe légal contraire. La convention des Nations unies sur les contrats relatifs au commerce international de biens de 1980 ou toute autre loi succédant n'est pas applicable.

4.5 Résolution des litiges. Tout litige, controverse ou réclamation découlant de ou en relation avec les présents Garantie, Logiciel ou services fournis par Synology, concernant le Produit ou la relation existant entre les Clients résidant au États-Unis et Synology sera résolu exclusivement et au terme d'un arbitrage soumis aux réglementations commerciales actuelles de l'American Arbitration Association, sinon comme mentionné ci-après. L'arbitrage sera mené devant un seul arbitre et sera limité uniquement au différend entre le Client et Synology. L'arbitrage, ou n'importe quelle portion de celui-ci ne sera unifié à aucun autre arbitrage et ne sera pas mené sur la base d'une action collective. L'arbitrage doit être tenu à King County, Washington, États-Unis d'Amérique, par soumission de documents, par téléphone, en ligne ou en personne tel que l'arbitre l'aura déterminé à la demande des parties. La partie gagnante dans tout arbitrage ou action judiciaire ayant lieu aux États-Unis ou à l'extérieur doit recevoir tous les coûts et frais d'avocats, y compris les frais d'arbitrage payés par la partie gagnante. Toute décision rendue dans de telles procédures d'arbitrage sera finale et irrévocable pour les parties, et le jugement peut être déclaré dans n'importe quelle court de juridiction compétente. Le Client comprend que, en l'absence de cette disposition, il aurait le droit de plaider les litiges, controverses ou réclamations dans une cour, y compris le droit de plaider les réclamations sur la base d'une action collective, et qu'il renonce expressément

et en connaissance de cause à ces droits et qu'il est d'accord pour résoudre tout différend par le biais d'un arbitrage irrévocable conformément aux dispositions de cette Section 4.5. Pour les Clients ne résidant pas aux États-Unis, tout différend, controverse ou réclamation énoncés dans cette section devra être résolu au terme d'une arbitration menée par trois arbitres neutres en accord avec les procédures de la loi d'arbitration R.O.C. et avec les réglementations en vigueur qui s'y rapportent. L'arbitrage doit avoir lieu à Taipei, Taiwan, les procédures R.O.C. et d'arbitrage doivent être menées en anglais ou, si les deux parties sont d'accord, en chinois mandarin. La décision de l'arbitrage doit être finale et irrévocable pour les parties et peut être appliquée par n'importe quelle cour ayant juridiction. Aucune clause figurant dans cette Section ne doit être prise en considération dans le but d'interdire ou d'opposer des restrictions à Synology dans le cadre d'une demande d'injonction ou autres droits d'actions et recours analogues légaux ou d'équité de la part de Synology pour toute rupture effective ou présagée de toute disposition de la présente Garantie en rapport avec les droits de propriété intellectuelle de Synology.

4.6 Frais d'avocats. Dans le contexte d'une arbitration, médiation ou tout autre recours ou procédure visant à faire respecter les droits et recours soumis par la présente Garantie, la partie gagnante bénéficiera d'un juste recouvrement des frais d'avocat, en plus de tout autre recours dont elle peut bénéficier.

4.7 Restrictions en matière d'exportation. Vous reconnaissez que le Produit est soumis aux restrictions d'exportation en vigueur aux États-Unis. Vous respecterez toutes les lois et réglementations en vigueur s'appliquant au Produit, y compris mais sans se limiter à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis.

4.8 Divisibilité. Si une cour de la juridiction habilitée à le faire détermine qu'une des dispositions de cette Garantie est non valide, illégale, non exutoire, les clauses restantes demeureront pleinement applicables.

4.9 Accord bilatéral parfait. La présente Garantie constitue un accord bilatéral parfait et remplace tout contrat préalable entre Synology et le Client, en rapport avec le sujet en question. Aucun amendement, modification ou désistement des dispositions de la présente Garantie ne sera valide sauf mention écrite par la partie responsable par la présente.

Remarque: En cas de divergence ou d'incohérence constatée dans la signification des termes employés dans la version anglaise par rapport à une autre version, la version anglaise prévaut.